

Image not found or type unknown



Divorce pour faute , jugement

Par **Anna anna**, le **07/11/2019 à 20:05**

Bonjour, j ai reçu mon jugement final de divorce pour faute contre mon ex , dans le jugement indiqué: Condamne mr aux dépens, Deboute mr de sa demande fondee sur l article 700du code de procédure civile. Ma question est : qui doit payer les honoraires de mon avocat et la partie du tribunal ?
Cordialement
Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **08/11/2019 à 08:48**

Bonjour,
C'est écrit dans le dispositif du jugement.
C'est à vous de payer votre avocat, c'est vous qui avez plus ou moins bien négocié ses prix d'intervention (DI au titre de l'article 700).